

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 26 Mai 1936.

Le Comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande, possédés, exploités et régis par l'Etat, se réunit aujourd'hui à onze heures du matin sous la présidence de sir Eugène Fiset, président.

Membres présents: MM. Barber, Beaubien, Beaubier, Bothwell, Elliott (*Kindersley*), Hanson, Heaps, Howe, Kinley, McLarty, Maybank, Parent (*Québec-Ouest et Sud*), Stewart, Vien et Walsh.

Assistent à la séance: L'hon. C. P. Fullerton, président du Conseil des régisseurs des Chemins de fer Nationaux; M. J. E. Labelle, C.R., et M. F. K. Morrow, régisseurs des Chemins de fer Nationaux; M. S. J. Hungerford, président des Chemins de fer Nationaux; M. S. W. Fairweather, directeur du bureau économique des Chemins de fer Nationaux; M. V. I. Smart, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

Le président lit une lettre de sir E. W. Beatty, président de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, contenant un mémoire où il trouve à redire à certaines déclarations faites par M. Fairweather et imprimées dans l'annexe du compte rendu de la séance du 6 mai du Comité, page 169, en réponse à la question suivante de M. Maybank:

Pourriez-vous nous fournir un tableau indiquant les ajustements faits au coefficient d'exploitation des Chemins de fer Nationaux en vue d'établir une comparaison avec celui du Pacifique-Canadien pour une certaine période d'années?

Le Comité discute la demande faite par M. Beatty qui désire que son mémoire soit ajouté au dossier imprimé et il décide que ledit mémoire sera déposé sur le bureau en attendant qu'il prenne une décision future à ce sujet.

Il s'ensuit une discussion sur la question d'interroger les régisseurs sur les déclarations faites à la Chambre par le ministre des Chemins de fer et Canaux quand il a proposé la deuxième lecture du bill n° 21, loi modifiant la loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.

Le président ayant décidé dans la négative parce que le projet de loi n'a pas été renvoyé au comité, le Comité décide finalement de permettre au président et aux autres membres du Conseil des régisseurs de faire, s'ils le désirent, une déclaration à la prochaine séance sur l'administration du réseau national sous leur direction, copie de telle déclaration devant être envoyée d'avance au ministre des Chemins de fer et Canaux et au président du comité.

A la demande de M. Vien le Comité

Décide: D'approuver les numéros suivant des prévisions budgétaires pour l'année financière finissant le 31 mars 1937:

Les n°s 84 et 85, loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes.

Le n° 85, déficit de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 2 juin à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.